

Caisse d'allocations familiales - CAFAT

La caisse d'allocations familiales de l'association vaudoise des détaillants en textiles (AVDT) est généreuse à la fois sous l'angle de la cotisation — 0.5 % des salaires auquel s'ajoute 0,3 % de contribution en faveur de l'AVDT, soit au total 0.8 % — et des prestations :

Type d'allocations	Prestations CAFAT	Minima légaux
Allocations pour enfants	220.- par mois et par enfant, versés 12 fois l'an	200.- par mois et par enfant, versées 12 fois l'an
Allocations de formation professionnelle	270.- par mois et par jeune en apprentissage ou aux études, jusqu'à l'âge de 25 ans au plus tard, versés 12 fois l'an	250.- par mois et par jeune en apprentissage ou aux études, jusqu'à l'âge de 25 ans au plus tard, versés 12 fois l'an
Supplément dès le 3^{ème} enfant	Les allocations pour enfants et de formation professionnelle sont augmentées de 190.- à partir du 3 ^{ème} enfant	Les allocations pour enfants et de formation professionnelle sont augmentées de 170.- à partir du 3 ^{ème} enfant
Allocation de naissance	2'000.-	1'500.-

De plus, l'excellent niveau des réserves de la Caisse lui permet toujours de prendre en charge la contribution obligatoire de 1 ‰, prévu par la LVFP et la contribution à la LAJE de 8 ‰, sans modification du taux de cotisation des entreprises affiliées à la CAFAT.

Données valables pour 2012

Pour toute demande d'affiliation contactez

M. Pierre Schouwey
au 021 796 34 26